



Réf : 132/DAF/RH/2022

25 AVR. 2022

AVIS

RESULTAT FINAL DU CONCOURS D'AVANCEMENT DE GRADE ORGANISE POUR L'ACCES AU GRADE DE MEDECIN GRADE EXCEPTIONNEL -Branche AMO-

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (ANAM);

- Vu la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, promulguée par le Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 Octobre 2002) telle que modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2-03-402 du 20 Rejeb 1424 (17 Septembre 2003), pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, tel que modifié et complété ;
- Vu le décret n° 2-18-812 du 24 Mouharram 1440 (4 Octobre 2018) portant nomination du Docteur Khalid LAHLOU au poste de Directeur de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie ;
- Vu le décret n° 2-99-651 du 25 jourmada II 1420 (6 octobre 1999) portant statut particulier du corps interministériel des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes;
- Vu la décision n°78/RH/DAF/2022 en date du 23 Février 2022 relative à l'ouverture du concours d'avancement de grade pour l'accès au grade de Médecin Grade Exceptionnel -Branche AMO- ;
- Vu le procès-verbal n°116/DAF/RH/2022 de la commission du concours d'avancement de grade, réunie en date du 14 Avril 2022.

IL EST DECIDE LA PROMOTION DE

NOM ET PRÉNOM	NOUVEAU GRADE
M. Mohamed Chakir MACHRAOUI	Médecin Grade Exceptionnel

Agence Nationale de l'Assurance Maladie
Le Directeur Général
Dr. Khalid LAHLOU

